

L'antisémitisme comme menace à la démocratie libérale en Europe

**Mémoire produit par B'nai Brith Canada à l'intention du
Comité permanent des affaires étrangères et
du développement international
25 avril 2019**

B'nai Brith Canada croit que de nos jours l'antisémitisme, un signe d'autres formes de racisme et de xénophobie, menace grandement les démocraties libérales en Europe. En réponse aux questions du Comité, nous sommes d'avis que le Canada doit collaborer entre autres avec ses partenaires européens pour contrer l'antisémitisme de la façon suivante :

- a) défendre les principes qui sous-tendent les ententes internationales et intergouvernementales et promouvoir leur importance;**
- b) mener des activités dans la région euroatlantique pour créer un réseau de plans d'action nationaux visant à combattre l'antisémitisme, avec comme élément central la sensibilisation, en s'inspirant du travail d'organismes tels que le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE;**
- c) reconnaître le travail considérable accompli par les institutions de l'Union européenne dans l'analyse et dans la prise de mesures pour combattre l'antisémitisme tout en tenant compte du fait que cette forme de racisme ne cesse de gagner du terrain et qu'il faut mieux comprendre pourquoi;**
- d) se joindre aux efforts déployés en Europe pour combattre l'antisémitisme, conformément à la Déclaration du Conseil sur la lutte contre l'antisémitisme du 6 décembre 2018;**
- e) élaborer un principe commun pour que ceux qui ont ou qui expriment des points de vue antisémites ne puissent se joindre à un parti politique ni occuper un poste de haut niveau au sein d'un gouvernement.**

Page deux

Pour compléter nos recommandations, nous proposons d'autres mesures concrètes qui s'avèrent pertinentes dans le contexte européen, mais que nous ne décrivons pas en détail ici, notamment la priorité de s'attaquer à la haine en ligne et la reconnaissance du travail considérable accompli en Europe dans ce domaine.

On constate une importante recrudescence de l'antisémitisme en Europe, comme en fait état B'nai Brith Canada dans la section contexte de son dernier *Rapport annuel des incidents d'antisémitisme au Canada* [qui doit être publié cette semaine]. La situation est attribuable à quatre grands facteurs :

- 1) l'évolution de la situation démographique, notamment la population des immigrants et des réfugiés qui, en raison de leur culture, connaissent habituellement mal les Juifs ou se montrent intolérants à leur endroit;
- 2) la montée du nationalisme de droite et de l'extrémisme qui stigmatisent « l'autre », glorifient des personnages historiques sympathiques aux efforts des nazis, qui visaient à anéantir les Juifs;
- 3) l'effacement du souvenir de l'Holocauste et de ses répercussions sur la conscience juive, et le sentiment d'une équivalence morale dans certaines parties de l'Europe ayant souffert de l'oppression sous l'occupation de l'ancienne Union soviétique;
- 4) la diabolisation des Juifs, qui s'appuie sur les liens de ces derniers avec Israël de nos jours, et les différends politiques entourant la recherche de la paix au Moyen-Orient, le soi-disant antisémitisme de la gauche.

Ces facteurs sont alimentés par **l'incertitude**. De plus en plus, on a l'impression que les gouvernements européens ne veulent pas ou ne peuvent pas expliquer aux plus sceptiques les fondements historiques de l'ordre institutionnel qui s'est installé après la Seconde Guerre mondiale et qui s'appuie sur les principes de la démocratie, de la primauté du droit, de la bonne gouvernance et de la protection des droits de la personne et des minorités. Il faut combattre la menace qui découle de l'incertitude croissante au moyen d'une **stratégie sophistiquée pour expliquer les avantages qu'apportent aux citoyens les grandes institutions qui ont pour but de protéger l'ordre international fondé sur des règles**, tout en reconnaissant qu'il faut renforcer ces institutions.

L'intensification **du scepticisme de la population face à l'autorité institutionnelle**, aux établissements d'enseignement et aux grandes sources d'information contribue à l'ignorance face au déni et à la distorsion de l'Holocauste et face à l'antisémitisme et fait en sorte qu'il est difficile de faire la part des choses. **Les Juifs européens ont**

l'impression que les dirigeants politiques ne dénoncent pas assez la distorsion et le déni de l'Holocauste, les actes antisémites, les reportages médiatiques qui ne répondent pas aux normes les plus élémentaires d'équité et d'exactitude et le mélange d'antisémitisme et de critiques à l'endroit des politiques d'Israël. Les Juifs qui font confiance aux autorités censées les protéger n'ont que peu de recours lorsque leurs dirigeants ne condamnent ni ne combattent l'antisémitisme.

Qu'est-ce que cela signifie? Dans son livre publié en 2015 et intitulé *Why Did You Do That? The Autobiography of a Human Rights Advocate*, le conseiller juridique principal de B'nai Brith Canada, David Matas, parle des quatre ennemis qui rôdent sur le champ de bataille des droits de la personne : l'indifférence; l'absolution; l'hypocrisie; le sentiment d'impuissance. Pour Matas, l'antidote à l'exclusion et au racisme ou à l'indifférence et à l'intolérance, c'est le dialogue. Ainsi, **pour lutter contre l'antisémitisme, il faut favoriser le rapprochement entre le gouvernement et la société, et entre les membres de la société et la population juive.**

À la fin de 2008, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) a publié [Expériences et perceptions de l'antisémitisme – Deuxième enquête sur la discrimination et les crimes de haine à l'égard des personnes juives dans l'UE](#). Ce qui est inquiétant, c'est que la FRA conclue à la suite de son sondage que :

- L'antisémitisme devient omniprésent dans la vie quotidienne.
- Un antisémitisme omniprésent fragilise le sentiment de sécurité des personnes juives.
- Le harcèlement antisémite est si courant qu'il se banalise.
- La discrimination antisémite demeure invisible dans les principaux domaines de la vie.

Si on laisse la situation s'envenimer, la contribution des Juifs à la société diminuera alors que leur inquiétude augmentera. Si les Juifs ne se sentent plus en sécurité, ils chercheront un pays mieux disposé à les protéger. Si le harcèlement antisémite se banalise, il deviendra de plus en plus acceptable dans la population générale de stigmatiser d'autres minorités religieuses et culturelles.

Ce sondage propose **différentes mesures que peuvent mettre en œuvre les États membres de l'UE pour renverser ces tendances**, des mesures que B'nai Brith Canada appuie, car elles contribueront à contrer la menace de l'antisémitisme qui pèse sur les institutions démocratiques et les valeurs européennes. B'nai Brith Canada croit que le **Canada et d'autres pays non membres de l'UE doivent collaborer pour**

promouvoir les idées de l'UE auprès d'autres démocraties libérales au moyen des mesures expliquées en détail plus loin.

Dans la [Déclaration du Conseil de l'Union européenne du 6 décembre 2018 sur la lutte contre l'antisémitisme](#), il est question de la nécessité de répondre à la menace de l'antisémitisme qui pèse sur la cohésion au sein de l'Europe et de l'élaboration d'une approche commune pour mieux protéger les communautés et institutions juives en Europe. Mais comme on peut le lire : « Constatant avec une vive préoccupation que la situation des personnes juives ne s'est pas sensiblement améliorée et que la haine antisémite reste très répandue, comme le confirme[nt] le rapport de la FRA de 2018... ».

En avril 2018, B'nai Brith Canada a proposé un [plan en huit points pour s'attaquer à l'antisémitisme](#) [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT] dans lequel l'organisation réclame la création d'un plan d'action national canadien. Dans la foulée de la Déclaration de l'UE, des organisations juives européennes, menées par **B'nai Brith International, le Congrès juif mondial, le Congrès juif européen et l'American Jewish Committee Transatlantic Institute ont présenté, le 12 février 2019, un plan d'action en dix points faisant état des attentes des Juifs européens** [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]. Nous invitons les membres du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international à lire ces deux documents.

Recommandations

Reconnaissant que l'antisémitisme menace les démocraties en Europe et que cette menace persiste malgré la promesse de l'Union européenne d'agir, B'nai Brith Canada croit que pour intervenir, il faut de **solides partenariats entre l'Europe, le Canada et les États-Unis**. Le Canada peut et doit collaborer avec ses partenaires de la région euroatlantique pour prendre les mesures suivantes afin d'atténuer la menace de l'antisémitisme qui guette les démocraties libérales européennes et pour inculquer à l'ensemble des institutions et gouvernements de l'Europe le principe de zéro tolérance face à cette forme de racisme.

1. **Le Canada doit épouser et soutenir les principaux éléments de la Déclaration du Conseil de l'Europe du 6 décembre 2018** et montrer sa volonté de collaborer avec les États membres de l'UE, les autres pays de l'Europe et avec les États-Unis pour appliquer les éléments de la Déclaration (et promouvoir le rapport de la FRA qui sous-tend cette déclaration);

2. **Le Canada doit promouvoir auprès des gouvernements européens le plan d'action en dix points présentés par les organisations juives, le 12 février 2019**, le Canada doit en outre envisager l'application de ce plan dans un contexte national;
3. Le Canada doit être à la tête d'un effort réunissant les pays de la région euroatlantique pour faire ressortir **la nature unique de l'Holocauste** parmi d'autres génocides et s'assurer d'autre part que **le défi contemporain de l'antisémitisme fait partie du discours public** et qu'il est perçu comme une menace à notre tissu social;
4. Le Canada doit participer à une campagne avec les pays de la région euro-atlantique pour sensibiliser le public à la menace que représente l'antisémitisme, comme l'a fait l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, et lui faire prendre conscience des **principaux outils dont nous disposons à l'échelle internationale pour lutter contre l'antisémitisme**. Par exemple : [la Déclaration du Forum international de Stockholm sur l'Holocauste](#) (2000); la [Déclaration de Berlin sur l'antisémitisme](#) (2004) de l'OSCE; la [Déclaration de Londres sur le combat](#) (2009); le [Protocole d'Ottawa sur la lutte contre l'antisémitisme](#) (2010) [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].
5. Le Canada et ses partenaires de la région euroatlantique qui ne l'ont pas encore fait doivent **adopter et appliquer la définition de l'antisémitisme prévue par l'Alliance internationale sur la mémoire de l'Holocauste** et voir à ce que les États, les provinces, les municipalités et l'industrie l'appliquent également.
6. Le Canada doit convenir avec ses partenaires de la région euroatlantique et avec les autres partenaires concernés de la **tenue à intervalles réguliers d'un forum de haut niveau sur le problème de l'antisémitisme et des moyens de s'y attaquer, notamment un examen de l'état d'avancement aux trois ans**. (En septembre 2016, le Canada a coparrainé le Forum de haut niveau de l'ONU sur l'antisémitisme dans le monde, qui visait à examiner les différents facteurs à l'origine de la montée de l'antisémitisme dans de nombreuses parties du monde et à faire valoir la nécessité pour les gouvernements, la société civile et le secteur privé de mettre en place des mesures efficaces et proactives pour s'attaquer à ce problème.)
7. Le Canada et ses partenaires de la région euroatlantique doivent s'engager à **créer un cadre convenu en vue de plans d'action nationaux globaux pour lutter contre l'antisémitisme**, auquel participeraient les administrations fédérales, provinciales et municipales, et à **élaborer des stratégies nationales de consultation et de participation** en collaboration avec les organismes de la communauté juive et d'autres partenaires de la société civile.

8. Le Canada et ses partenaires de la région euroatlantique doivent s'engager à **combattre l'antisémitisme au titre de la promotion des droits fondamentaux et de la liberté religieuse dans le monde**, notamment à l'occasion de leurs dialogues sur les droits de la personne avec d'autres pays.
9. Le Canada et ses partenaires de la région euroatlantique doivent **critiquer sévèrement les personnalités politiques qui expriment des points de vue antisémites** et élaborer un principe commun selon lequel ceux qui ont ou qui exprime une telle opinion ne pourraient pas être admis au sein d'un parti politique ni occuper un poste de haut niveau au sein du gouvernement.
10. Le Canada et ses partenaires de la région euroatlantique doivent continuer à **dénoncer** la menace du nationalisme de droite et de l'extrémisme, notamment les gestes et les politiques qui **glorifient les personnages historiques, les unités militaires et les gouvernements qui adhèrent à l'idéologie nazie**, qui avait pour but de détruire les Juifs durant la Seconde Guerre mondiale, comme le demande B'nai Brith Canada dans sa [lettre ouverte au premier ministre, datée du 4 juillet 2018](#) [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].
11. Le Canada et ses partenaires de la région euroatlantique doivent **participer à une action concertée et adhérer à une déclaration d'intention en vue des grands anniversaires qui seront célébrés en 2020** : le 10^e anniversaire du Protocole d'Ottawa sur la lutte contre l'antisémitisme; le 20^e anniversaire de la Déclaration du Forum international de Stockholm sur l'Holocauste; le 75^e anniversaire de la libération d'Auschwitz et de la fin de la Seconde Guerre mondiale.

En ce qui concerne ces recommandations, nous **invitons le Comité permanent à prendre connaissance des quatre avis publiés par la FRA dans son sondage de 2018**, qui s'adressent aux États membres de l'UE, mais qui, selon B'nai Brith Canada, s'appliquent à toute l'Europe dans le cadre de la lutte contre l'antisémitisme qui menace les démocraties libérales :

- Les États membres de l'UE devraient faciliter l'intégration de mesures de prévention de l'antisémitisme dans les stratégies et plans d'action correspondants à l'échelle nationale;
- Les États membres de l'UE devraient systématiquement coopérer avec les communautés juives pour protéger et sécuriser les sites juifs;
- Les États membres de l'UE devraient transposer la directive relative aux droits des victimes dans le droit national pour que les victimes d'antisémitisme puissent obtenir le soutien dont elles ont besoin lorsqu'elles signalent des incidents aux autorités compétentes [ou les organisations de la communauté juive].

Page sept

- L'UE et ses États membres devraient veiller à ce que les victimes de discriminations antisémites soient encouragées à signaler ces incidents aux autorités compétentes, aux organismes de défense de l'égalité [Commission des droits de la personne] ou à des organisations tierces [organismes de la communauté juive].